

**AVENANT DU 16 FÉVRIER 2001 À L'ACCORD COLLECTIF DU 19 MARS 1996
SUR L'APPRENTISSAGE**

Entre d'une part,

- le Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique
88 rue de la Faisanderie - PARIS 16ème

et d'autre part :

- la Fédération Chimie Energie - F.C.E./C.F.D.T.
47/49 avenue Simon Bolivar - PARIS 19ème

- la Fédération des Cadres de la Chimie-CFE-CGC
56 rue des Batignolles - PARIS 17ème

- la Fédération Nationale des Industries Chimiques - C.F.T.C.
8 rue Juliette Dodu - PARIS 10ème - PARIS 10ème

- la Fédération Nationale des Industries Chimiques - C.G.T.
263 rue de Paris - Case postale 429 - MONTREUIL (93)

- la Fédération Nationale de la Pharmacie - F.O.
7 passage Tenaille - PARIS 14ème

- le Syndicat National Professionnel Autonome des Délégués Visiteurs Médicaux
(S.N.P.A.D.V.M.)
160-162 rue du Général de Gaulle - DAMMARTIN EN GOELE

il est convenu ce qui suit :

.../...

PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'accord collectif du 19 mars 1996, les parties signataires se sont réunies afin d'examiner les orientations relatives au développement de l'apprentissage dans la Branche ainsi que la liste des CFA susceptibles de bénéficier de subventions de l'O.P.C.A. C2P au titre du a) du A/ de l'article 1 de l'accord collectif du 16 décembre 1994.

Après cet examen et au vu de l'avis du Comité Paritaire de la Section professionnelle Pharmacie du 8 novembre 2000 et de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de l'Industrie pharmaceutique du 20 novembre 2000, elles conviennent de dispositions suivantes :

ARTICLE 1 :

Les orientations définies à l'article I de l'accord collectif du 19 mars 1996 modifié sont renouvelées sans modification.

ARTICLE 2 :

La liste des CFA susceptibles de bénéficier de subventions au titre du a) du A/ de l'article 1 de l'accord collectif du 16 décembre 1994 figurant à l'annexe II de l'accord collectif du 19 mars 1996 est abrogée et remplacée par la liste jointe au présent accord.

ARTICLE 3 : DÉPÔT

Conformément aux articles L.132-10 et R.132-1 du Code du Travail, le présent accord sera déposé en cinq exemplaires à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi de Paris et remis au Secrétariat-Greffe du Conseil de Prud'hommes de Paris.

.../...

LISTE DES C.F.A. SUSCEPTIBLES DE BÉNÉFICIER DE SUBVENTIONS

AU TITRE DU a) DU A/ DE L'ARTICLE I

DE L'ACCORD COLLECTIF DU 16 DÉCEMBRE 1994

AFI 24	14 rue de la République 92800 PUTEAUX
AFORP FORMATION IDF	108 rue de Picpus 75012 PARIS
AFORP VALLEE DE L'OISE	1 rue Eugène Gazeau 60300 SENLIS
CFA de BUREAUTIQUE APPLIQUÉE	12 rue Alexandre Parodi 75010 PARIS
CFA de LA COMPTABILITÉ DE L'ACMP	7/11 avenue des Chasseurs 75017 PARIS
CFA de la GESTION et de la BUREAUTIQUE (CERFAL)	2 rue Lacaze 75014 PARIS
CFA des MÉTIERS DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES ET COSMÉTOLOGIQUES (M.I.P.C)	33 rue du Sergent Leclerc 37000 TOURS
CFA DU SUPÉRIEUR (FORMASUP NORD)	108 avenue de Flandres 59490 WASQUEHAL
CFA ID2F	11 rue Pirandello 75013 PARIS
CFA INGENIEURS 2000	5 rue Albert Einstein 77437 MARNE LA VALLEE Cedex 2
CFA INTERCONSULAIRE MEDITERRANEE MARSEILLE	Domaine de Luminy 13288 MARSEILLE CEDEX 9
CFA UNION	Maison de l'ingénieur 91405 ORSAY CEDEX
CFAI AIR	1 quai Jacques Sturm 67000 STRASBOURG
CFAI AISNE	Espace formation AFIDA 02100 SAINT QUENTIN
CFAI BORDEAUX BRUGES (ADAIAQ)	40 avenue Maryse Bastie 33523 BRUGES CEDEX
CFAI DE L'AFP	47 avenue Olivier Messiaen 72018 LE MANS CEDEX 2
CFAI SIFOR OISE	6 avenue Paul Henri Spaak 60000 BEAUVAIS
CFAI SOMME	Rue de Poulainville 80081 AMIENS CEDEX 2
CFAIM	5 boulevard Foch 51058 REIMS CEDEX
EPURE MÉDITERRANÉE	8 rue Sainte Barbe 13001 MARSEILLE
FORMASUP PARIS	10 rue Saint Roch 75001 PARIS
INTERFORA INITIATIVES	6 rue Jean Macé 69190 SAINT FONS
ISIPCA	36 rue du Parc de Clagny 78000 VERSAILLES
MISSION FORMATION CONTINUE ET APPRENTISSAGE	Université Paul Sabatier - Toulouse III 118 route de Narbonne 31062 TOULOUSE CEDEX 4
SUP 2000	Moulin de la Chaussée Place Jean Jaurès 94410 SAINT MAURICE

Fait à Paris, le 16 février 2001

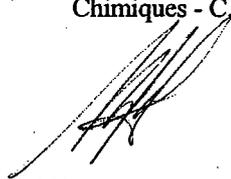
Pour le Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique :



- Pour la Fédération Chimie Energie - F.C.E./C.F.D.T.



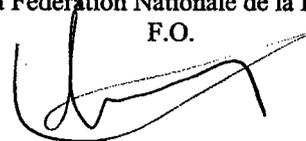
- Pour la Fédération Nationale des Industries Chimiques - C.G.T.



- Pour la Fédération des Cadres de la Chimie - CFE-CGC

CGC

- Pour la Fédération Nationale de la Pharmacie - F.O.



- Pour la Fédération Nationale des Industries Chimiques - C.F.T.C.



- Pour le Syndicat National Professionnel Autonome des Délégués Visiteurs Médicaux (S.N.P.A.D.V.M.) UNSA



En accord entre les parties, les présentes ont été reliées par le procédé ASSEMBLACT R.C. empêchant toute substitution ou addition et sont seulement signées à la dernière page.